CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80990** **VALABLE JUSQU'AU** **22/06/2027**

ÉDITÉ LE 06/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/07/2008

Raison sociale : S.A.S. PAUTREL BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/01/2023

Capital : 16 500

ZONE ARTISANALE
53120 COLOMBIERS DU PLESSIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 2008 b 334

Siret : 505 354 035 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5043421

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000022507479904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000022507479904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 02 43 08 63 27 **Fax :**

Portable : 07 57 40 23 64

Responsabilité légale :
POISSON EMMANUEL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@pautrel-batiment.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 592 292 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	3	15/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 06/05/2026 09:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.